



## CESSATION TEMPORAIRE D'ACTIVITE AVEC MAINTIEN AU RCS Entreprise individuelle

Le dossier est constitué :

**De l'imprimer P2 CMB** ([cerfa 11678](#)) en 2 exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire.

### Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Si commerçant ambulant : carte de commerçant ambulant. En cas de perte ou de vol de la carte, fournir une attestation sur l'honneur.
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties.

### Coût de la formalité

Frais de Greffe : 95,95 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes supprimer si vous optez pour la [prestation d'accompagnement CFE+](#)

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME.  
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : [www.hautes-alpes.cci.fr](http://www.hautes-alpes.cci.fr)

